

Association OREA

3, rue des aires

34570 PIGNAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2020

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Juillet 2021

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association OREA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

○ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

○ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'attribution définitive des subventions obtenues en 2019. Il en résulte que l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée si ces subventions n'étaient pas reconduites.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Observation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre Association, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut

impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 02/07/2021



Jean-Marie MORALES
Commissaire aux Comptes

BILAN ASSOCIATION

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	21 727	8 352	13 374	2,33	8 444	1,57
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations	60		60	0,01	60	0,01
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 700		1 700	0,30	1 700	0,32
TOTAL (I)	23 486	8 352	15 134	2,64	10 204	1,90
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	301		301	0,05		
. Personnel						
. Organismes sociaux	1 170		1 170	0,20	588	0,11
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	193 202		193 202	33,73	141 951	26,43
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	362 850		362 850	63,35	384 303	71,55
Charges constatées d'avance	149		149	0,03		
TOTAL (II)	557 672		557 672	97,36	526 842	98,10
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	581 158	8 352	572 806	100,00	537 046	100,00

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:					
FONDS PROPRES					
Fonds associatifs sans droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
		244 281	42,65	244 281	45,49
Report à nouveau		192 140	33,54	227 555	42,37
Résultat de l'exercice		14 969	2,61	-35 414	-6,58
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS					
-Fonds associatifs avec droit de reprise					
. Apports					
. Legs et donation					
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
-Ecart de réévaluation					
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
-Provisions réglementées					
-Droits des propriétaires (commodat)					
TOTAL (I)		451 391	78,80	436 421	81,26
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
		16 792	2,93	20 785	3,67
TOTAL (II)		16 792	2,93	20 785	3,67
FONDS DEDIÉS					
. Sur subventions de fonctionnement					
. Sur autres ressources					
TOTAL (III)					
DETTES					
Emprunts et dettes assimilées					
		68 259	11,92	34 445	6,41
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours					
		10 190	1,78	13 802	2,57
Fournisseurs et comptes rattachés					
		26 174	4,57	31 593	5,88
Autres					
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance					
TOTAL (IV)		104 623	18,26	79 840	14,87
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL PASSIF		572 806	100,00	537 046	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS					
Legs nets à réaliser :					
- acceptés par les organes statutairement compétents					
- autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					
ENGAGEMENTS DONNÉS					

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:										
Ventes de marchandises										
Production vendue de biens										
Prestations de services	1 364		1 364	100,00	45 289	100,00	-43 925	-96,98		
Montants nets produits d'expl.	1 364		1 364	100,00	45 289	100,00	-43 925	-96,98		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:										
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation			314 917	N/S	328 775	725,96	-13 858	-4,21		
Cotisations										
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs										
Autres produits			8	0,59	594	1,31	-586	-98,64		
Reprise sur provisions, dépréciations			3 993	292,74			3 993	N/S		
Transfert de charges			82	6,01	2 383	5,26	-2 301	-96,55		
Sous-total des autres produits d'exploitation			319 000	N/S	331 751	732,52	-12 751	-3,83		
Total des produits d'exploitation (I)			320 364	N/S	377 040	832,52	-56 676	-15,02		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Exédent transféré (II)										
PRODUITS FINANCIERS:										
De participations			1	0,07	1	0,00		0,00		
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif										
Autres intérêts et produits assimilés			1 376	100,88	2 210	4,88	-834	-37,73		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (III)			1 377	100,96	2 211	4,88	-834	-37,71		
PRODUITS EXCEPTIONNELS:										
Sur opérations de gestion			587	43,04			587	N/S		
Sur opérations en capital			500	36,56			500	N/S		
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Total des produits exceptionnels (IV)			1 087	79,60			1 087	N/S		
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			322 827	N/S	379 251	837,40	-56 424	-14,87		
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT					-35 414	-78,19	35 414	-100,00		
TOTAL GENERAL			322 827	N/S	414 665	915,60	-91 838	-22,14		
CHARGES D'EXPLOITATION:										
Achats de marchandises										
Variations stocks de marchandises										
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 678	269,89	12 517	27,64	-8 839	-70,61		
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements										
Autres achats non stockés			3 985	292,16	4 800	10,60	-815	-18,97		
Services extérieurs			16 207	N/S	19 053	42,07	-2 846	-14,93		
Autres services extérieurs			13 407	982,92	19 825	43,77	-6 418	-32,36		
Impôts, taxes et versements assimilés			1 317	96,55	1 744	3,85	-427	-24,47		
Salaires et traitements			205 834	N/S	275 657	608,66	-69 823	-26,32		
Charges sociales			54 778	N/S	72 778	160,70	-18 000	-24,72		
Autres charges de personnel			3 506	257,04	4 847	10,70	-1 341	-27,66		
Subventions accordées par l'association										
Dotations aux amortissements et aux dépréciations										
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements			3 461	253,74	3 356	7,41	105	3,13		
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations										

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations .Pour risques et charges : dotation aux provisions (-)Engagements à réaliser sur ressources affectées Autres charges			88	0,19	-88	-100,00
Total des charges d'exploitation (I)	306 173	N/S	414 665	915,60	-108 492	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES: Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES: Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	1 684	123,46			1 684	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	1 684	123,46			1 684	N/S
Participation des salariés aux résultats (V) Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	307 858	N/S	414 665	915,60	-106 807	-25,75
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	14 969	N/S			14 969	N/S
TOTAL GENERAL	322 827	N/S	414 665	915,60	-91 838	-22,14
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS : Bénévolat Prestations en nature Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES : Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Prestations Personnel bénévole						
TOTAL						

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

-

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 572 805,53 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 10 976,68 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/07/2021 par le dirigeant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

Sans impact sur l'activité de l'entreprise

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association a mis en oeuvre la comptabilisation des immobilisations par composants :

- Préciser à compter de..., et la méthode retenue.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	de 04 à 05 ans
Matériel de bureau et informatique	de 04 à 05 ans
Mobilier	de 05 à 05 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	19 958	10 076	8 307	21 727
Immobilisations financières	1 760			1 760
TOTAL	21 717	10 076	8 307	23 486

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	1 342	589		1 931
Matériel de transport	6 207	2 155	6 622	1 740
Matériel de bureau et informatique	3 965	717		4 681
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	11 514	3 461	6 622	8 352
TOTAL GENERAL (I+II+III)	11 514	3 461	6 622	8 352

Eléments constitutifs du fonds commercial**Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	115 663
Autres produits à recevoir	77 539
TOTAL	193 202

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	244 281				244 281
Dont générosité du public					
Report à nouveau	227 555	-35 414			192 140
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-35 414	35 414	14 969		14 969
Dont générosité du public					
Situation nette	436 421		14 969		451 391
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	436 421		14 969		451 391
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	10 190	10 190		
Fournisseurs	26 174	26 174		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	36 363	36 363		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	5 160
Fournisseurs	13 421
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
TOTAL	18 581

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	500
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	1 684
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 16792 E.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur:

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 62 ans
- le taux moyen d'augmentation des salaires
- le taux d'actualisation retenu : 0,95%
- le taux moyen des charges sociales : 45%

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5 160 E.